

<https://www.astucesetconseils.be/fiscal-pro/04/07>

[Numéro 07 - 06.04.2021](#)

FiscalPRO

[ACTUALITÉ - VOITURE DE SOCIÉTÉ - 06.04.2021](#)

[La contribution personnelle peut être déduite des frais de voiture non admis !](#)

[Selon l'administration, la contribution personnelle à l'avantage de toute nature \(ATN\) ne peut pas être déduite des frais de voiture non admis. La Cour de cassation s'est-elle ralliée à cette position le 08.01.2021 ?](#)

[DÉCLARATION - IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES - 06.04.2021](#)

[Bitcoins et cryptomonnaies : plus-values imposables par définition ?](#)

[La récente flambée du bitcoin et des autres cryptomonnaies semble sans fin. Néanmoins, certains investisseurs veulent récupérer leur argent et réalisent alors d'importantes plus-values. Comment le fisc considère-t-il ces dernières ? Deux récentes décisions indiquent un apaisement sur le pan fiscal... Pouvez-vous, en «bon père de famille», investir dans des bitcoins sans payer d'impôts ?](#)

[TVA - APPLICATION - 06.04.2021](#)

[Droits d'auteur : avec TVA ?](#)

[De nombreuses entreprises rétribuent, quand c'est possible, une série de prestations via des droits d'auteur. La TVA doit-elle être facturée sur la cession de droits d'auteur ? À quel taux de TVA ? Les règles sont-elles différentes lorsqu'un dirigeant cède ses droits d'auteur à sa société ? Qu'a récemment décidé la Commission de ruling ?](#)

[ÉCONOMIE DE PLATEFORMES - 06.04.2021](#)

[Des revenus complémentaires de l'économie collaborative aux activités de l'économie de plateformes](#)

[Le régime des revenus complémentaires exonérés dans le cadre de l'économie collaborative a été annulé par la Cour constitutionnelle. Depuis le 01.01.2021, il a été remplacé par le régime fiscal favorable de l'économie de plateformes.](#)

[ACTUALITÉ - IMPÔTS - 06.04.2021](#)

Prélever ou constituer des réserves de liquidation au temps du coronavirus : «another year»

Le printemps est la période durant laquelle de nombreuses sociétés établissent leurs comptes annuels. Les petites sociétés peuvent constituer chaque année une réserve de liquidation, à condition de payer une cotisation distincte de 10 %. À quoi faire attention avant de créer des réserves de liquidation pour l'exercice écoulé ou de distribuer des réserves de liquidation existantes ?

TVA - RÉVISION - 06.04.2021

Quelle déduction TVA revoir pour le 20.04.2021 ?

Si le droit à récupération de la TVA a été exercé sur une base provisoire, cette récupération doit être revue dans la déclaration qui doit être déposée au plus tard le 20 avril 2021. Cela peut être le cas pour une utilisation privée partielle dans une proportion différente de celle initialement appliquée. Les assujettis mixtes doivent également revoir chaque année leur droit à déduction. Par ailleurs, la récupération de la TVA sur les biens d'investissement à usage mixte doit également être revue.

PERSONNEL - INDEMNITÉ DE FRAIS - 06.04.2021

Circulaire sur l'indemnité de télétravail !

Les salariés qui travaillent régulièrement à domicile peuvent recevoir une «indemnité de télétravail» forfaitaire. Dans une nouvelle circulaire (circ. n° 2021/C/20, 26.02.2021) , l'administration explique comment appliquer correctement ce forfait.